



Association Française d'Orthoptique
1 avenue de Verdun – 71100 CHALON SUR SAONE
Organisme de formation n° 26 71 01498 71 - ODPC 1749.

Modalités d'inscription aux formations AFO (DPC et FIF-PL)

Pour vous inscrire

Envoyez un mail à formations@afo-orthoptique.fr
avec vos nom, prénom, intitulé de la formation , dates et ville.

Nous validerons votre pré-inscription par retour de mail (1 à 2 jours) avec
le bulletin d'inscription qu'il faudra renvoyer à

Emmanuel Lecannelié – AFO
1 avenue de Verdun Bât LB3
71100 CHALON SUR SAONE

A réception de ce bulletin et des documents à y joindre,
vos inscription sera finalisée et validée .

Dans tous les cas, DPC et FIF-PL, il faudra faire une double inscription.

Inscription à une action de DPC

Il faut au préalable avoir créé votre compte mondpdc.fr sur le site de l'ANDPC
Il faut ensuite envoyer le bulletin AFO

Pour les libéraux

joindre au bulletin d'inscription
une feuille de soins à votre nom, annulée.
un chèque de caution de 100 €

Pour les salariés CDS

joindre au bulletin d'inscription signé par votre employeur
un chèque de caution de 100 €

Pour les salariés

faire signer le bulletin par son employeur
cocher la case: demande de convention de formation
joindre un chèque de caution de 100€

Cette année, les actions de DPC sont éditées sur le site de l'ANDPC au fur et à mesure de la date de réalisation de leur 1^{ère} session, au maximum 1 mois avant cette date et les inscriptions sur le site de l'ANDPC ne peuvent se faire avant .
C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de vous pré inscrire par mail comme c'est expliqué ci-dessus (**Pour vous inscrire**)

Les organismes de formation ne peuvent plus inscrire eux même les stagiaires sur le site de l'ANDPC.

Nous vous préviendrons donc dès que votre session sera éditée.

Vous pourrez alors vous y inscrire sur votre compte mondpc.fr.

Inscription à une formation en FIF-PL

Envoyer par courrier postal le bulletin d'inscription formation AFO
et y joindre

un chèque de caution de 100 €

un chèque correspondant au règlement de la formation (il sera encaissé après la formation)

à réception nous vous enverrons

le programme et la facture pro forma (devis)

qui vous permettront de faire **vosre demande de prise en charge en ligne** sur

www.fifpl.fr

une facture acquittée et votre attestation de présence vous seront adressées

à l'issue de la formation pour valider votre dossier FIF-PL en ligne sur www.fifpl.fr

L'AFO se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant pour la réaliser, 2 semaines avant la date prévue .

Chaque inscrit peut aussi annuler sans frais sa participation dans ce délai. Au-delà, le chèque de caution sera encaissé, la réservation des salles et repas engage des frais qui ne peuvent être annulés.

Pour tout renseignement,

n'hésitez pas à nous contacter via formations@afo-orthoptique.fr